Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-040226-DE

COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du treize février deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :
Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle, M. ROBINAULT Thierry, Mme STEPHAN Nadine, M. VEYRE Christian, Mme HAYE Anne, M. PORTEBOEUF Tony, M. MELL Gwenole, M. CADOU Didier, M. BOURGOUIN Hervé, Mme THEBAULT Stéphanie, M. ROCHARD Stéphane, Mme CHERRE Françoise, M. TABEAU Cédric, Mme DIFFER Sonia.

ABSENTS EXCUSES : M. MEYER Damien, M. QUENISSET Julien, Mme Stéphanie LERAY.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme NAVET Cindy M. NICOLAS Thomas.

POUVOIRS :
- M. QUENISSET Julien donne pouvoir à Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle,
- M. MEYER Damien donne pouvoir à M. PORTEBOEUF Tony.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MELL Gwenole.

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h35 sous la présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-040226-DE

OBJET N°04-02-2026 : Finances - Vote du CFU 2025 du BP annexe Assainissement et affectation du résultat

Rapporteur : *Mme Nadine Stéphan*

Après avoir présenté les Comptes Financiers Uniques du budget principal, aux membres du Conseil dressé conjointement par Monsieur le Receveur et les services financier de la Mairie, Madame la Maire quittera la salle et le conseil votera l'approbation de ce compte financier unique, sous la présidence Madame Nadine STÉPHAN, élue par le Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission finances du 11 février 2026 ;
Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2024 de la Commune de Hédé-Bazouges ;
Vu les Comptes Financiers Uniques 2024 de la Commune de Hédé-Bazouges ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

CFU budget annexe assainissement 2025 et affectation du résultat

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
Libellé	**Dépenses**	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
Résultat de clôture de l'exercice 2024 reporté en 2025		***47 458,57 €***				***47 458,57 €***
Opérations de l'année	**131 689,95€**	**203 879,25€**	**137 814,95 €**	**116 105,49€**	**269 504,90 €**	**319 984,74 €**
TOTAUX	**131 689,95€**	**203 879,25€**	**137 814,95 €**	**116 105,49€**	**269 504,90 €**	**319 984,74 €**
Résultat de clôture BP		**72 189,61 €**	**21 709,46 €**			**50 479,84 €**
Restes à réaliser	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement selon la ventilation suivante :
72 189,61 € au chapitre 1068 de la section investissement.

Mme la Maire sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'APPROUVER** les comptes financiers uniques 2025 du budget annexe assainissement de la commune de Hédé-Bazouges.
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **D'AFFECTER** 72 189,61 € au chapitre 1068 de la section recette d'investissement pour le budget principal.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, 2 abstentions (Mme Differ et M. Rochard).

Le 4 mars 2026,

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 035-213501307-20260227-040226-DE

LA MAIRE
Isabelle CLE

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gwenole MELL